



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0136-1**

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 4 août 2025, le règlement suivant :

LAS-0136-1            Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés LAS-0136

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse [greffe.lasalle@montreal.ca](mailto:greffe.lasalle@montreal.ca).

Ce règlement est entré en vigueur le 5 août 2025.

DONNÉ À LASALLE, ce 5 août 2025.

Simon Provost-Goupil  
Secrétaire d'arrondissement